

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), **le jeudi, douzième jour du mois de décembre deux mille dix-neuf (12 décembre 2019), DIX-HUIT HEURES (18 H)**, à laquelle sont présents:

**Monsieur Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan

**Monsieur Réjean Carle**, Représentant de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Luc Dostaler**, Représentant de la MRC des Chenaux

**Monsieur Paul Labranche**, Représentant de la MRC de Mékinac

**Monsieur Robert Landry**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé

**Monsieur Guy Simon**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux

Est absent :

**Monsieur Jean Lamarche**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières

**QUORUM**

**Formant quorum**, sous la présidence de **Michel Angers**, Président et Représentant de la Ville de Shawinigan.

**Rés.: 2019-12-5016**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par MONSIEUR RÉJEAN CARLE, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par MONSIEUR ROBERT LANDRY, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2019 et de la séance ordinaire du 28 novembre 2019
5. Changement(s) lié(s) aux ressources humaines
6. Radiation de créances
7. Nomination d'un président
8. Nomination d'un vice-président
9. Calendrier 2020 des séances du conseil d'administration de la Régie
10. Contrat pour le traitement et la valorisation du bois des écocentres (DDP 2019-139)
11. Contrat pour le traitement et la valorisation des branches des écocentres (DDP-2019-140)
12. Contrat pour le traitement et la valorisation de bois et de branches des écocentres (DDP 2019-141)

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

13. Contrat pour la protection des équipements du centre de tri
14. Autorisation de signature d'un bail avec Services Matrec
15. Résiliation du contrat pour l'entretien ménager des bâtiments publics de la Régie (OS-794)
16. Contrat de service d'entretien ménager des bâtiments publics de la RGMRM (DDP-2019-144)
17. Contrat de fourniture de conduites et accessoires PEHD / Cellule 5 - phase 2 (OS-859)
18. Autorisation de signature d'un engagement envers la Banque Nationale et la BDC concernant les équipements de tri appartenant à Récupération Mauricie
19. Autorisation de modification du contrat de société en nom collectif (RM)
20. Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles – Modifications requises
21. Octroi d'un contrat octroi d'un contrat pour le remplacement de la tuyauterie liée au système de protection incendie du centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès
22. Période de questions
23. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-12-5017**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU  
17 OCTOBRE 2019 ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28  
NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC de Chenaux, et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 17 octobre 2019 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 28 novembre 2019.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-5018**

**CHANGEMENT(S) LIÉ(S) AUX RESSOURCES HUMAINES**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC de Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'approuver la liste de changement(s) lié(s) aux ressources humaines pour le mois de décembre 2019, telle que signée par monsieur Stéphane Lemire, greffier.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés.: 2019-12-5019**

**RADIATION DE CRÉANCES**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser la trésorière à radier des livres au 2 décembre 2019 les créances indiquées à la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le montant total de ces créances est 1 396,17 \$.

Il est également résolu de radier les intérêts courus sur ces dites créances.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-12-5020**

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**

**ATTENDU** les prescriptions de l'article 468.17 de la *Loi sur les cités et villes* et de l'article 586 du *Code municipal du Québec* à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un président parmi ses membres, en lui octroyant un mandat d'une durée d'un (1) an (renouvelable);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de nommer monsieur Michel Anger, Représentant de la Ville de Shawinigan, comme président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2019 au 14 décembre 2020.

Conformément à la loi, ce dernier présidera, jusqu'au 14 décembre 2020, les assemblées du conseil d'administration; il dirigera les débats et maintiendra l'ordre et le décorum.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-12-5021**

**NOMINATION D'UN VICE-PRÉSIDENT**

**ATTENDU** l'article 8 du règlement de régie interne de la Régie à l'effet que le conseil d'administration doit nommer un vice-président parmi ses membres ;

**ATTENDU** que le terme de ce mandat sera le même que celui du président ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de nommer monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac, comme vice-président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le prochain terme, soit du 14 décembre 2019 au 14 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5022

**CALENDRIER 2020 DES SÉANCES DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter le calendrier 2020 des séances du conseil d'administration de la Régie qui est fixé comme suit :

Jeudi 23 janvier 2020
Jeudi 20 février 2020
Jeudi 26 mars 2020
Jeudi 30 avril 2020
Jeudi 28 mai 2020
Jeudi 11 juin 2020
Jeudi 20 août 2020
Mardi 29 septembre 2020
Jeudi 15 octobre 2020
Jeudi 19 novembre 2020
Jeudi 10 décembre 2020

À moins que l'avis de convocation transmis aux délégués n'indique un autre jour, un autre lieu ou une autre heure, les séances ordinaires auront lieu à l'hôtel de ville de Shawinigan à 18 h aux dates indiquées ci-haut.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5023

**CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION  
DU BOIS DES ÉCOCENTRES (DDP 2019-139)**

**ATTENDU** la nécessité de recycler le bois reçu dans les écocentres de la RGMRM;

**ATTENDU** le prix soumis suite à une demande de prix :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix global soumis (taxes en sus)</b>
Bellemare Environnement	86 400 \$
Enfouibec	144 000 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2019-139 pour le traitement et la valorisation du bois des écocentres à l'entreprise Bellemare Environnement, selon les termes et conditions prévus au devis afférent à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-12-5024**

**CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION  
DES BRANCHES DES ÉCOCENTRES (DDP 2019-140)**

**ATTENDU** la nécessité de recycler les branches reçues dans les écocentres de la RGMRM ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à une demande de prix :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût global soumis (taxes en sus)</b>
Bellemare Environnement	90 000 \$
Enfouibec	100 000 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2019-140 pour le traitement et la valorisation des branches des écocentres à l'entreprise Bellemare Environnement, selon les termes et conditions prévus au devis afférent à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2019-12-5025**

**CONTRAT POUR LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION  
DE BOIS ET DE BRANCHES DES ÉCOCENTRES (DDP 2019-  
141)**

**ATTENDU** la nécessité de recycler le bois et les branches mélangés reçu dans les écocentres de la RGMRM ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à une demande de prix :

<b>Entreprises</b>	<b>Coût global soumis (taxes en sus)</b>
Bellemare Environnement	4 750 \$
Enfouibec	3 200 \$

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'analyse et les recommandations de l'administration;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyée par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2019-141 pour le traitement et la valorisation du bois et des branches des écocentres à l'entreprise Enfouibec, selon les termes et conditions prévus au devis afférent à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5026

**CONTRAT POUR LA PROTECTION DES ÉQUIPEMENTS DU  
CENTRE DE TRI**

ATTENDU que le toit du centre de tri doit être complètement retiré et remplacé, les équipements en place dans le centre de tri doivent être protégés des intempéries durant la période des travaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer un contrat à *GNA - Groupe Nettoyages AS inc.* pour la protection des lieux et équipements pour un montant global de 76 369 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5027

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL AVEC  
SERVICES MATREC**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et est résolu d'autoriser le greffier à signer avec Service Matrec, un bail substantiellement conforme au projet de bail joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5028

**RÉSILIATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN  
MÉNAGER DES BÂTIMENTS BUPILCS DE LA RÉGIE (OS-  
794)**

ATTENDU la résolution 2017-05-4696 octroyant, jusqu'au 30 juin 2020, le contrat OS-794 pour l'entretien ménager des bâtiments publics de la Régie au plus bas soumissionnaire conforme soit

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

l'entreprise *Services ménagers trifluviens inc.*, pour un montant de 88 226,83 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU** que, l'entrepreneur a reçu plusieurs avis de non-respect du plan de travail hebdomadaire (5 jours) établie dans le devis ;

**ATTENDU** que, suite aux avertissements de la direction, l'entrepreneur s'est vu imposer des pénalités financières pour non-respect du plan de travail et insatisfaction du travail rendu ;

**ATTENDU** que le contrat OS-794 permet à la Régie de se prévaloir du droit de résilier le contrat :

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de résilier le contrat OS-794 pour l'entretien ménager des bâtiments publics de la Régie en date du 20 décembre 2019.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le directeur Opérations et infrastructures ou le directeur adjoint Opération et maintenance ou le greffier ou la trésorière à prendre toute action afférente et à signer tout document afférent dont toute action et toute signature de document permettant d'assurer l'entretien adéquat des bâtiments publics.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5029

**CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER DES  
BÂTIMENTS PUBLICS DE LA RGMRM (DDP 2019-144)**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à une demande de prix pour pour la fourniture de service d'entretien ménager des bâtiments publics de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;

**ATTENDU** le prix soumis suite à la demande de prix :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix global (taxes en sus)</b>
S.O.S Ménage	46 800,00 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat DDP-2019-144 à l'entreprise *S.O.S Ménage* au prix global de 46 800 \$, selon les termes et conditions prévus au devis afférent à la demande de prix.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5030

**CONTRAT DE FOURNITURE DE CONDUITES ET  
ACCESSOIRES PEHD / CELLULE 5 PHASE 2 (OS-859)**

**ATTENDU** la nécessité de procéder à un appel d'offres pour la fourniture de conduites et d'accessoires de PEHD pour le système de collecte du lixiviat de la cellule 5 – phase 2 ;

**ATTENDU** les soumissions déposées suite à l'appel d'offres public initié par l'administration :

<b>Entreprises</b>	<b>Prix total (taxes en sus)</b>
Fusionnex Division Emco	31 868,28 \$

**ATTENDU** l'analyse et les recommandations de l'administration ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat pour la fourniture de conduites et accessoires PEHD pour la cellule 5 – phase 2 (OS-859) au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise *Fusionnex Division Emco*, selon les termes et conditions prévus au devis.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2019-12-5031

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT  
ENVERS LA BANQUE NATIONALE ET DE LA BDC  
CONCERNANT LES ÉQUIPEMENTS DE TRI APPARTENANT  
À RÉCUPÉRATION MAURICIE**

Il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de prendre l'engagement d'acquérir la totalité des équipements de Récupération Mauricie S.E.N.C. (RM) en cas de liquidation ou de dissolution de RM et de prendre à charge tout solde des emprunts contractés par RM envers la Banque Nationale et la BDC.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le greffier ou la trésorière à signer tout document afférent à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité



INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**Rés. : 2019-12-5032**

**AUTORISATION DE MODIFICATION DU CONTRAT DE  
SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF (RM)**

Il est proposé par **MONSIEUR LUC DOSTALER**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu de consentir aux adaptations du contrat de Société en nom collectif de Récupération Mauricie afin de le rendre compatible avec l'engagement d'acquisitions des équipements de RM et de prise en charge de tout solde des emprunts contractés par RM envers la Banque Nationale et la BDC consenti à la résolution numéro 2019-12-5031 en cas de liquidation ou de dissolution de RM.

Il est également résolu d'autoriser le directeur général ou le greffier ou la trésorière à signer tout document afférent.

Adoptée à l'unanimité

**Rés. : 2019-12-5033**

**RÉGIME DE COMPENSATION POUR LES SERVICES  
MUNICIPAUX FOURNIS EN VUE D'ASSURER LA  
RÉCUPÉRATION ET LA VALORISATION DE MATIÈRES  
RÉSIDUELLES – MODIFICATIONS REQUISES**

**ATTENDU** que le Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles vise à obliger les personnes qui mettent sur le marché des contenants, des emballages, des imprimés et des journaux de tous genres à assurer la majeure partie des coûts de la collecte sélective des matières recyclables;

**ATTENDU** que le but de ce régime de compensation est d'indemniser les municipalités des coûts qu'elles assument pour la fourniture des services de récupération et de valorisation des produits visés;

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, RECYC-QUÉBEC doit notamment recevoir en fiducie les montants de la compensation financière due aux municipalités et en assurer la redistribution;

**ATTENDU** que le premier dollar dépensé dans une année fiscale n'est habituellement compensé que 26 mois plus tard;

**ATTENDU** que les coûts de traitement varient grandement d'une année à l'autre et qu'ils sont fortement en hausse;

**ATTENDU** que le délai de compensation ainsi que la grande variation annuelle des coûts de traitement compliquent grandement la préparation et le suivi des budgets annuels des municipalités;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES  
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de demander au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et à RECYC-QUÉBEC de revoir les modalités de ce régime de compensation afin de réduire l'impact des délais de compensation ainsi que l'impact de la hausse annuelle des coûts de traitement en prévoyant notamment le versement d'avances monétaires.

Il est également résolu de demander au MELCC de revoir les modalités de ce régime de compensation afin que les municipalités soient compensées à 100 % de leurs dépenses pour le traitement des matières recyclables, et ce, sans aucun retranchement de montant d'argent ou de pourcentage.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à monsieur Benoit Charrette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et à madame Sonia Gagné, présidente – directrice générale de RECYC-QUÉBEC.

Adoptée à l'unanimité

**Rés. : 2019-12-5034**

**OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DE LA TUYAUTERIE LIÉE AU SYSTÈME DE PROTECTION INCENDIE DU CENTRE DE TRI DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS**

Il est proposé par **MONSIEUR RÉJEAN CARLE**, Représentant de la MRC de la Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer un contrat pour le remplacement de la tuyauterie liée au système de protection incendie du centre de tri de Saint-Étienne-des-Grès pour un montant n'excédant pas 25 049,80 \$, taxes en sus à l'entreprise Construction Lavigne et Baril, et ce, selon les termes et conditions prévus au rapport numéro 25781 de l'entreprise.

Adoptée à l'unanimité

**Rés. : 2019-12-5035**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par **MONSIEUR GUY SIMON**, Représentant d'office de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant d'office de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à dix-huit heures deux minutes (18 h 02).

Adoptée à l'unanimité

---

**PRÉSIDENT**

---

**SECRETARE**